
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 août 2009 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire
M. Claude Dauphin, Président du comité exécutif
M. Sammy Forcillo, Vice-président du comité exécutif
M. André Lavallée, Vice-président du comité exécutif
M. Michael Applebaum, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Cosmo Maciocia, Membre du comité exécutif
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Mme Catherine Sévigny, Membre du comité exécutif
M. Marcel Tremblay, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Claude Léger, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE09 1479

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 août 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE09 1480

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE09 1481

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif du 17 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE09 1482

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif du 25 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE09 1483

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif du 2 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE09 1484

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de remplacement des appareils d'éclairage des terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1090203010

CE09 1485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 922 063,04 \$, taxes incluses, pour l'entretien régulier et préventif d'équipement VCCR et mécanique dans 77 bâtiments, pour une période de 5 ans, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots mentionnés en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5345 et selon le tableau suivant :

Firmes	Lots	Montant
Honeywell Itée	1	1 783 663,66 \$
Société de contrôle Johnson S.E.C.	2	907 973,60 \$
Gaz Métro Plus	3	444 063,59 \$
MA Baulne inc.	4	786 362,18 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1095009001

CE09 1486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 095 989,55 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire dans quatre-vingts bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots mentionnés en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5349 et selon le tableau suivant :

Firmes	Lots	Montant
Services d'entretien Alphanet inc.	1-10-11-12-13-14	3 968 510,12 \$
Service d'entretien Carlos inc.	6	600 164,51 \$
Le Centre de transition le Sextant inc.	2-3-4-5-7-8-9	8 527 314,93 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1094512001

CE09 1487

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, de gré à gré, à l'agence Bleublancrouge, un contrat pour la diffusion du message publicitaire « Ne jouez pas avec votre sécurité, soyez attentif », au prix total approximatif de 50 000 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de l'article 573.3, 5^o de la Loi sur les cités et villes et à l'offre de services de cette firme ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1093323002

CE09 1488

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente cadre-collective d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture sur demande d'abrasifs d'hiver ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11040 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1094671008

CE09 1489

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans pour la fourniture et l'installation sur demande de pneus remoulés pour véhicules légers ;
- 2- d'accorder à Pneus et accessoires Century, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11039 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1093447004

CE09 1490

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois, en vue de la fourniture d'un service de messagerie pour le Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2- d'accorder à Les Messageries Marathon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 09-11024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1094699003

CE09 1491

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à NORDIKeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable incluant l'inspection des bornes d'incendie, la manipulation des vannes d'isolement et la recherche de fuites, dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 166 436,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 9921 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1094134003

CE09 1492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois pour la fourniture sur demande de pièces de béton requises pour l'entretien du réseau d'aqueducs et d'égouts ;
- 2- d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11059 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1093041002

CE09 1493

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 111 000 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de l'unité Sud de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, situés au 7277, rue Cordner, dans l'arrondissement de LaSalle (bâtiment 3069), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Constructions Serbec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 106 984,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5350 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1095015005

CE09 1494

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 349 747,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur la rue Belherbe, de la rue Belcourt au boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, contrat 24 (P.R.R. 2009 - Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Pavages A.T.G. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 340 747,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 1057 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1091511017

CE09 1495

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 612 702,66 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de bases et de conduits souterrains d'éclairage, là où requis, dans les boulevards Langelier et Lacordaire, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Contrat XXXI (P.R.R. 2009 - réseau artériel), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavage C.S.F. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 525 997,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1058;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1094712028

CE09 1496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 307 400 \$, taxes incluses, pour finaliser les travaux liés à l'aménagement du poste de quartier 16 situé au 4555, avenue de Verdun (CG09 0112) ;
- 2- d'accorder à Groupe VIG inc. le surplus contractuel de 200 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 702 000 \$ à 1 902 000 \$, taxes incluses ;
- 3- de majorer le montant des incidences de 107 400,00 \$, taxes incluses, en les portant de 250 000 \$ à 357 400 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1095015006

CE09 1497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 866 300 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux en mode design construction du poste de quartier 3 sur le boulevard Pierrefonds, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à La Corporation de construction Tridôme inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix révisés de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 627 475,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11007 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1093286003

CE09 1498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 750 000 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réaménagement de la place d'Armes - lot 1, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Terramex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 716 063,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6229 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1091075013

CE09 1499

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 669 550,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de structures (3 projets); passage inférieur de Rouen, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; tunnel Saint-Rémi, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et passage inférieur Saint-Denis, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Concordia Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 599 550,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1068;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1093484001

CE09 1500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 447 156,94 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'un grave-bitume et de revêtement bitumineux, là où requis, dans les boulevards Gouin et Langelier et dans la rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Contrat 11 (P.R.R. 2009 - Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 433 156,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1031;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1094883103

CE09 1501

Vu la résolution CA09 210216 du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun en date du 2 juin 2009;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert de 124 776,90 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents » dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Catcan inc pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc de 110 m à 200 mm de diamètre, dans la rue Edna ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Catcan inc. ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 725 156,64 \$ à 4 849 933,56 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1092183010

CE09 1502

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 73 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de services professionnels suite à l'augmentation du budget de construction pour le projet de la restauration de la croix du Mont-Royal et l'aménagement périphérique, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Les Consultants Geniplus inc., (CE06 0774,CE08 1314), majorant ainsi le montant total du contrat de 337 513,07 \$ à 410 513,07 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.019 1091246009

CE09 1503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour des services actuariels relatifs à l'harmonisation des régimes de retraite des employés cadres, cols bleus, fonctionnaires et professionnels ;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Towers Perrin inc. (CE05 2206), majorant ainsi le montant total du contrat de 650 000 \$ à 900 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'addenda ;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1093027001

CE09 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure 3 contrats-cadres d'une durée maximale de 3 ans pour la fourniture de services professionnels pour les fins d'études, de préparation de plans et devis et de surveillance pour des projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable ;
- 2- d'approuver 3 projets de convention par lesquels les firmes ci-après, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection établis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale mentionnée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10981 et selon les termes et conditions stipulés auxdits projets de convention ;

Firmes	Montant
Génivar, Société en commandite	750 000 \$
Consortium Axor/Séguin	650 000 \$
Groupe SM	600 000 \$

- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'autoriser M. Gilles Robillard, directeur général adjoint, à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1094560002

CE09 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 156 952,68\$, taxes incluses, pour le développement d'un système de cotes de condition pour les regards d'égout avec la nomenclature MACP;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions du paragraphe 6^o, du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le contrat de gré à gré par lequel Aqua Data inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2009 et d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1093104001

CE09 1506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier les protocoles d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes et la Fondation de développement du carnaval de Montréal relativement à l'édition 2009 de l'événement "Carifête/Carifesta" qui a eu lieu le 4 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1090010011

CE09 1507

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Centre communautaire de la Petite-Italie à débiter des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour un projet d'agrandissement sur deux étages du bâtiment situé au 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, sur des ruelles adjacentes à sa propriété, constituées d'une partie des lots 2 806 704 et 2 336 282 du cadastre du Québec, sous réserve qu'il réponde aux exigences de la demande d'autorisation de construire déjà signée à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1094315007

CE09 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 430 358 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008 à 2010 ;
- 2- d'approuver à cette fin un projet d'avenant au protocole d'entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1092673001

CE09 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède au Cirque du Soleil inc. un terrain vague d'une superficie de 106.9 m², constitué du lot 3 237 015 du cadastre du Québec, et par lequel le Cirque du Soleil inc. cède à la Ville un terrain vague d'une superficie de 106.9 m², constitué du lot 3 237 016 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1094962003

CE09 1510

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la fermeture et le retrait du registre du domaine public du lot 3 795 259 du cadastre du Québec ;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Garage Continental inc., aux fins d'assemblage, un terrain constitué du lot 3 795 259 du cadastre du Québec, situé au nord-est de l'avenue Papineau et au nord-ouest de la rue des Carrières, d'une superficie de 24,2 m², et ce, pour la somme de 2 396,55 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1091233002

CE09 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un local d'une superficie d'environ 1 245,46 m² situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans débutant le 1^{er} février 2010, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de bail ;
- 2- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un maximum de 1 423 499,93 \$, incluant les contingences et les taxes ;
- 3- d'autoriser une dépense incidente de 64 271,02 \$, taxes incluses, pour le déménagement, l'achat de meubles, et les frais de services de télécommunication ;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1093778006

CE09 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 7 ans, du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2015, des espaces d'environ 920,58 m² aux 3^e et 6^e étages de la portion bureau de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, à Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1094733001

CE09 1513

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet « Engagement paternel », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS – Ville 2009-2011) ;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1093220004

CE09 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'accord de développement entre la Ville et la Société immobilière du Canada CLC ltée dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre », le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'accord.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1094175003

CE09 1515

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE09 0951 adoptée à la séance du comité exécutif du 3 juin 2009.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1094684002

CE09 1516

Vu la résolution CA09 26 0209 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en date du 6 juillet 2009;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 898 476 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la 13^e Avenue et la 15^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Garnier ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 828 476 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 260915V;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1092913025

CE09 1517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec visant la protection, la conservation, la restauration, l'amélioration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser le maire de Montréal à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal et à titre de représentant des municipalités du Forum des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1092698003

CE09 1518

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 5 000 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation d'une vidéo sur le projet Coup de Poing ;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à affecter cette somme à la réalisation du vidéo ;
- 3- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1091213003

CE09 1519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 2 665 053,30 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de composantes technologiques pour le projet de modernisation de la plateforme Oracle du système intégré de gestion de la Direction des systèmes d'information dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec PCD Solutions inc. (CG08 0530) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1090258003

CE09 1520

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 59 138,31 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion Dodge Sprinter 2008 modèle VB3L13 pour la Division entretien de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ;
- 2- d'accorder à Girard Automobile inc., plus bas soumissionnaire conforme, la commande à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'entente-cadre en vigueur (CG08 0110) ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1093334040

CE09 1521

Vu la résolution CA09 26 0221 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 6 juillet 2009 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2009, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière d'un montant de 160 245 \$ en provenance d'Hydro-Québec relativement à la participation de l'arrondissement à la campagne « Diagnostic résidentiel – MIEUX CONSOMMER » ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1094250006

CE09 1522

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 67 851 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après ainsi que du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention des incendies, qui seront distribués aux enfants de la province de Québec ;

Association des techniciens en prévention des incendies	1 500 \$	Longueuil	3 000 \$
Chambly-Carignan	2 000 \$	Mercier	1 500 \$
Dolbeau-Mistassini	1 500 \$	Pincourt	1 500 \$
Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés	8 601 \$	Québec	10 000 \$
Repentigny	5 000 \$	Rigaud	1 500 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 500 \$	Rimouski	1 500 \$
Blainville	3 000 \$	Rouyn-Noranda	1 500 \$
Chibougamau	1 500 \$	Saint-Félicien	750 \$
Gatineau	5 000 \$	Sherbrooke	2 000 \$
La Malbaie	1 500 \$	Terrebonne	1 500 \$
Laval	5 000 \$	Varenes	1 500 \$
L'Île-Perrot	1 500 \$	Min. de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	4 000 \$

- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels et d'autoriser le Service de la sécurité incendie de Montréal à affecter cette somme audit projet ;
- 3- de renouveler, aux mêmes termes et conditions, la convention intervenue entre la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés et la Ville de Montréal (CE08 0924) pour la production et la vente des outils promotionnels désignés par le Service de sécurité incendie de Montréal et d'approuver la nouvelle annexe (liste des prix 2009 des articles promotionnels) ;
- 4- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1095131001

CE09 1523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* » pour le projet de réaménagement de la Place d'Armes.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1090517005

CE09 1524

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (règlement 02-002), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1092194008

CE09 1525

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'aide aux ménages en attente de relogement à la place de l'Acadie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1090640003

CE09 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » (site du 1500 Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1083468008

CE09 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine (site du 1500 Ottawa – Les Bassins du Nouveau Havre).

Adopté à l'unanimité.

40.004 1083468009

CE09 1528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à introduire dans son Document complémentaire la modification de la carte des hauteurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1094400025

CE09 1529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer « rue Mayor » le prolongement de la rue Mayor existante, à l'est de la rue De Bleury jusqu'à la rue Balmoral;
- 2 - de nommer « rue Balmoral » la voie parallèle à la rue De Bleury, à l'est de celle-ci et à l'ouest de la rue Jeanne-Mance. Longeant la place des Festivals sur toute sa longueur, cette rue relie la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard De Maisonneuve Ouest;
- 3 - de nommer « boulevard De Maisonneuve Ouest » la nouvelle emprise située entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Urbain. Cette nouvelle emprise est fragmentée en deux parties distinctes reliées par la rue Clark :
 - la première partie est située dans le prolongement direct vers l'ouest du boulevard De Maisonneuve Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark. La rue De Montigny subsiste dans le même axe, entre les rues Saint-Urbain et Clark;
 - la deuxième partie est située au nord du premier segment, dans le prolongement direct vers l'est du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre la rue Saint-Urbain et la rue Clark;
- 4 - de nommer « place des Festivals » la place publique située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Balmoral, du boulevard De Maisonneuve Ouest, de la rue Jeanne-Mance et de la rue Sainte-Catherine Ouest;

- 5 - de nommer « promenade des Artistes » la promenade aménagée pour les piétons située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Président-Kennedy, de la rue Ontario Ouest, de la rue Clark et du boulevard De Maisonneuve Ouest;
- 6 - de nommer « Le Parterre » l'espace bordé par la rue Saint-Urbain, le boulevard De Maisonneuve Ouest ainsi que par les rues Clark et De Montigny;
- 7 - de retirer de la liste des toponymes de la Ville de Montréal les noms de trois espaces existants suivants qui disparaissent et les verser à la banque prévisionnelle pour qu'ils puissent éventuellement servir à identifier d'autres voies et espaces publics :
 - « place Eugène-Lapierre » qui était située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue De Bleury, de l'avenue du Président-Kennedy, de la rue Jeanne-Mance et du boulevard De Maisonneuve Ouest. Cet espace ne fait plus partie du domaine public de la Ville;
 - « place Albert-Duquesne » qui était située à l'intérieur du triangle formé de la rue Ontario Ouest, de la rue Clark, du boulevard De Maisonneuve Ouest (ancienne configuration), le tout à l'est de la rue Saint-Urbain. Cette place n'existe plus et a été intégrée au nouvel espace urbain nommé « Le Parterre »;
 - « place Fred-Barry » qui était située à l'intérieur du triangle formé de la rue De Montigny, de la rue Saint-Urbain et du boulevard De Maisonneuve Ouest (ancienne configuration), le tout à l'ouest de la rue Clark. Cette place n'existe plus et a été intégrée au nouvel espace urbain nommé « Le Parterre ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1094521011

CE09 1530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse », sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1084400002

CE09 1531

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre acte des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence au 980 chemin du Bord-du-Lac à Dorval ;
- 2- de déposer au conseil d'agglomération le rapport faisant état de cette dépense et du contrat accordé à Roxboro Excavation inc., conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1093334048

Levée de la séance à 13 h 40.

70.001

Les résolutions CE09 1479 à CE09 1531 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Dauphin
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville